

COMMUNE DE BASSAN

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25-06-2020

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et fait l'appel :

Membres Présents : A.BIOLA/ E.DUCHESNE/ G.CAUSSIDERY /V.CANALS/ B.JULIEN / C.CASSAN/

R.BONAFOUS/ F.MARTIN-ABBAL/JJ.CORON/ P.GAULT/ C.VINDRINET/ M.SANCHEZ/

C.PUECH/ A.VERNIERES/ V.ARGIENTIERI

Membres absents excusés : S.RATIE (procuration donnée à A.BIOLA) / MA.SCHERRER (procuration donnée à

F.MARTIN-ABBAL)/ I.CATTIN (procuration donnée à B.JULIEN) / N.CERVERA (procuration donnée à M.SANCHEZ)

Secrétaire de Séance : E.DUCHESNE

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 18-06-2020

FINANCES :

1- Vote des subventions aux Associations :

Approbation à l'unanimité des membres présents du vote des subventions versées aux associations communales, intercommunales, scolaires et caritives (voir tableau en annexe).

2- Vote du Budget primitif 2020 :

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants :
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 8 Janvier 2020 votant les restes à réaliser en section d'investissement de l'exercice 2019 ;
- Vu les délibérations du Conseil Municipal du 4 mars 2020 approuvant le Compte Administratif 2019 et affectant les résultats ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter le Budget primitif 2020 de la Commune de BASSAN arrêté en dépenses et en recettes à :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 775 262. 03 €

Recettes : 1 775 262. 03€

Section d'Investissement :

- Dépenses : 1 500 000.55 € dont 290 512 € de restes à réaliser
- Recettes : 1 500 000.55 € dont 364 679 € de restes à réaliser

La note explicative sur la Budget primitif 2020 (article L 2313-1 du CGCL) ainsi que les détails de la section de fonctionnement et d'investissement sont en annexe du présent compte rendu

RESSOURCES HUMAINES :

Modification du tableau des effectifs de la filière administrative et technique :

Approbation à l'unanimité des membres présents de la modification des effectifs de la filière administrative et de la filière technique :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01-11-2020
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée déterminée du 06-07-2020 au 31-08-2020

CONVENTIONS :

1 – Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris dans une collectivité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des « Villes et Villages Fleuris » en 2019 la Commune a obtenu un prix avec notamment un abri pour chauves-souris.

Vu l'utilité de ces mammifères dans la lutte contre les moustiques, les agents des Services de la Commune en ont fabriqué d'autres. Ces abris pour chauves-souris doivent être installés.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante que la Commune devienne un « refuge pour les chauves-souris » en signant une convention montrant son engagement sur la protection de ces mammifères avec la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) et l'association locale de chiroptères : le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon (GCLR).

Il informe également le Conseil Municipal, de l'intervention de la société Bativersité qui apportera une assistance pour la pose des abris et animera une soirée de sensibilisation avec la projection du film « Une vie de grand Rhinolophe » suivie d'un débat de la signature officielle de la convention et d'une ballade à l'écoute des chants des chauves-souris à l'aide de Batbox (appareils permettant de rendre audible les ultrasons).

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les termes de la convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris avec le SFEPM et le GCLR ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention lors de la soirée de sensibilisation organisée pour les habitants de la Commune

QUESTIONS DIVERSES :

- Visite de l'ensemble des bâtiments communaux le Samedi 4 Juillet de 9 h à 12 h
- Présentation au Conseil Municipal du personnel communal le Lundi 6 Juillet à 11 h
- Une réunion de la Commission d'urbanisme sera programmée après le 14 Juillet 2020
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu dans la deuxième quinzaine de juillet, dès que la date sera fixée les conseillers municipaux en seront informés par mail avant de recevoir la convocation officielle

Monsieur le Maire fait un point sur

- les problèmes d'Eclairage Public
- le radar pédagogique avenue de Béziers
- le test à la fumée
- les problèmes du réseau d'assainissement avenue de Béziers

Madame Francine MARTIN-ABBAL demande à Monsieur Alain BIOLA quand le Conseil Municipal débattrait sur son règlement intérieur.

Monsieur Alain BIOLA précise que le Conseil Municipal a six mois pour approuver un règlement intérieur à partir de la date de son installation. Il est en train d'y travailler avant d'organiser une réunion pour le finaliser et le proposer au vote.

Le Maire : Alain BIOLA

Les Membres Présents